

Fédérer

Le Bulletin des Psychologues et de la Psychologie



Brèves

Il y a 10 ans, la déclaration du
16 décembre 2000

Les commissions ARS

5èmes Entretiens de la
Psychologie

Articles

Le psychologue et sa caricature

La revalorisation de la profession

Régions

Pays de Loire

Bretagne

Lorraine

Sommaire

Editorial	Un anniversaire, la lettre et l'esprit <i>par B. Guinot & B. Schneider</i>	3
Régions		4
	Bretagne	4
	Pays de La Loire	4
	Lorraine	5
Les Brèves		6
	Il y a 10 ans, la déclaration du 16 décembre 2000	6
	Application du titre de psychothérapeute	6
	Circulaire FPH du 4 mai 2010	8
	5èmes Entretiens de la Psychologie	9
	Le psychologue, acteur de prévention	10
	Et pendant ce temps, du côté du forum...	10
	APPEL aux Psychologues, et à leurs Organisations : Solidarité avec les Psychologues Haïtiens	11
Articles		12
	Echanges entre P. Le Maléfan et R. Lécuyer sur la revalorisation de la profession	12
	Le psychologue et sa caricature	14
Formations		16
Librairie		17
L'Agenda		20



Brigitte Guinot
Psychologue,
co-présidente de la FFPP

Le présent numéro, page 6, souligne l'anniversaire de la déclaration commune du 16 décembre 2000 qui a débouché sur la création de la FFPP trois années plus tard. Ce projet de rassemblement n'a pas été à son terme, loin s'en faut, et l'actualité nous montre de façon continue les regrets que l'on peut en nourrir. Mais cette actualité désastreuse à bien des égards, nous montre aussi la volonté que nous déployons de façon constante pour en conserver sa logique et son esprit. Toutes les actions initiées par la FFPP se sont appuyées sur le respect de ces principes : rassembler en affirmant notre volonté de recherche permanente pour entreprendre des démarches d'actions collectives ; rassembler en mettant en marche des choix d'actions au plus proche des préoccupations de la communauté professionnelle ; rassembler en faisant une large place au débat suscité par certains choix.

Nous nous limiterons à l'évocation de trois exemples qui ponctuent le contenu du présent numéro.

Le premier concerne nos choix (éditorial de *Fédérer* n° 55) concernant le titre de psychothérapeute : exigence quant au niveau de formation requis, exigence quant à la formation nécessaire à la psychothérapie ; action collective du recours en Conseil d'Etat ; présence dans les commissions des ARS pour y défendre nos principes et nos collègues. Nous avons œuvré pour une démarche commune et étroite avec les associations et syndicats de psychologues. Nous avons également choisi un certain nombre d'options qui au départ n'étaient pas partagées par l'ensemble de nos partenaires mais qui ont pu évoluer puisque elles sont partagées par nombre de ceux qui s'étaient montrés initialement réservés.

Le second exemple est celui des Assises de la formation organisées par le SNP le samedi 4 décembre. Nous aurions souhaité présenter dans le cadre de ces assises le projet Europsy puisqu'il concerne la formation des psychologues, l'objectif étant de susciter des débats contradictoires. Le SNP n'a pas retenu cette proposition et il en a parfaitement le droit. Nous avons choisi de respecter le modèle de travail retenu par le SNP et d'être présents à ces



Benoît Schneider
Professeur de psychologie,
co-président de la FFPP

Assises du fait des enjeux qu'elles posent. La publication dans les *Brèves de Fédérer* (n° 2, octobre 2010, 2-3) d'un article de Roger Lécuyer intitulé « Comment revaloriser la profession de psychologue » a donc permis que s'exprime un point de vue et une position institutionnelle de la FFPP. Suite à sa publication, Pascal Le Maléfan a adressé une « lettre ouverte » à Roger Lécuyer, demandant sa publication dans *Fédérer*. Roger Lécuyer a donc rédigé une « réponse ouverte » demandant également sa publication. Nous répondons bien évidemment favorablement à l'un et à l'autre. Mais nous attirons cependant l'attention des lecteurs : au-delà de l'aspect polémique de la forme, mais grâce au respect entre les personnes, non seulement sont développés ici un certain nombre d'arguments de fond nécessaires au débat, mais de plus on peut y voir, et c'est notre lecture, un véritable appel à un échange constructif et ouvert. Nous invitons donc le lecteur à partager ce regard.

Le troisième et dernier exemple évoque la journée d'action du 3 décembre à Nanterre dans le cadre du mouvement de défense des publications en psychologie de langue française que nous avons initié avec l'AEPFU et qui s'est là encore, largement ouvert à de nombreux partenaires. Cette démarche pourrait apparaître comme une défense sectorisée de chercheurs ou d'éditeurs confrontés aux effets d'une évaluation qualitative, nécessaire des supports de publication mais délétère dans ses modalités d'application. Ne nous y trompons pas. Ces publications, dans leur diversité et leur dynamisme intellectuel, sont la condition indispensable de la construction et de la diffusion des connaissances, de la qualité de la formation, donc la vie de la psychologie et de la richesse des pratiques des psychologues.

Ces trois exemples nous paraissent illustrer l'esprit de la lettre « de mission » de la déclaration commune du 16 décembre 2000 et qui contenait en germe ce que nous déclinons chaque jour, et l'esprit de la lettre qui n'est rien d'autre que l'expression de notre volonté à inscrire des objectifs de visibilité et d'efficacité dans la défense de la profession et de la discipline.

Les psychologues et la psychothérapie en France et en Europe

La coordination Bretagne a organisé le 13 octobre 2010 une soirée d'automne, avec la collaboration de Loïck VILLERBU, professeur à l'université Rennes 2 qui en a assuré la présidence. Cette conférence débat a eu lieu dans un amphithéâtre de l'université, sur le thème :

Les psychologues et la psychothérapie en France et en Europe, présenté par Philippe GROSBOIS dont les propos ont éclairé l'assemblée sur la pratique de la psychothérapie.



Philippe GROSBOIS a rappelé le contexte d'apparition d'une législation du titre de psychothérapeute. Tout d'abord, le député Bernard Accoyer avait déposé le 13 octobre 1999 une proposition de loi visant à réserver l'usage du titre de psychothérapeute à des personnes titulaires de diplômes universitaires. En 2004, la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté l'amendement dit Accoyer. Le 18 mars 2009, l'Assemblée Nationale adopte enfin un projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires. Le texte apporte des modifications à l'article 52. Le 20 mai 2010 paraît le Décret n° 2010-534 relatif à l'usage du Titre de psychothérapeute.



Au travers de nombreux exemples, Philippe GROSBOIS, a amené l'auditoire à réfléchir sur l'application de la loi qui selon lui, ne régleme pas

les pratiques mais se contente de protéger un titre. Mais aussi, le conférencier a attiré l'attention des psychologues sur la nécessité ou non d'avoir ce titre pour pratiquer la thérapie.

L'inscription sur le registre d'Europsy apparaîtrait comme une ouverture, garant d'une éthique professionnelle. Il s'agit d'une labellisation européenne agréée par l'instance nationale de l'EFPA. Pour obtenir l'accréditation, le professionnel doit remplir certains critères : formation, supervision... Elle ferait donc valoir une formation mais aussi des compétences.

La présidente de la coordination, Christiane ROBERT-CLERICE, a animé ce temps d'échange riche de réflexions. Les 54 personnes (étudiants et professionnels) ont pu faire part de leur questionnement. Monsieur VILLERBU a conclu magistralement, selon lui : « LA PSYCHOPATHOLOGIE est un MARQUEUR de la fonction du psychologue alors que notre fonction de thérapeute est autre et pas dans le MEDICAL. »



Plusieurs réunions ont permis la rédaction du Règlement Intérieur de la Coordination Régionale Pays de la Loire, sa validation sera votée lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le **samedi 4 Décembre 2010 de 10h30 à 12h30** à l'Université de Nantes, Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

Ce n'est que suite à l'approbation de ce règlement intérieur lors du Conseil d'Administration Fédéral (CAF) de la FFPP du 15 Janvier 2011 que le statut de la Coordination Régionale sera officialisé.

D'ores et déjà, et sans attendre cette étape officielle, plusieurs grands axes structurant des actions et projets à entreprendre seront soumis à débat lors de cette Assemblée Générale.

ENEZ NOMBREUX !

Pour que tous les courants de vos pratiques psychologiques soient représentés et s'expriment. C'est avec la volonté constante de répondre aux attentes de chacun que nous accueillons dès maintenant toutes les remarques, suggestions que vous voudrez bien nous adresser à :

christine.jeoffrion@univ-nantes.fr (présidente)

beatrice.lagarenne@yahoo.fr (vice présidente)

Le bureau de la coordination
Vous souhaite « tout de bon » dans vos activités.



La Coordination Régionale Lorraine a tenu son Assemblée Générale le 15 octobre 2010. A cette occasion, nous avons fait le point sur les différentes actions menées par la FFPP d'une part, et d'autre part, à un niveau plus local, par la CRL. Un nouveau bureau a également été élu et est désormais composé de : Céline Thiéry (présidente), Virginie Tschomodanov (secrétaire), Gilles Soullignac (secrétaire adjoint), Christophe Defert (chargé de trésorerie), Elise Marchetti (chargée de mission journées/soirées d'étude), Sophie Sery (chargée de mission Etudiants/Jeunes diplômés), Mélanie Jacquot, Bernadette Wolf et Pascal Guérin (membres actifs).



L'ancien bureau directeur et son conseil d'administration se félicitent d'une plus grande participation (nombre de personnes présentes et qualité de l'échange) à cette assemblée générale : celle-ci a permis de mieux nous connaître et surtout de se donner de nouvelles perspectives quant à la volonté de fédérer de plus en plus de personnes autour de la défense de la profession, de la recherche en psychologie, de sa pratique et de ses diversités scientifiques.

C'est pourquoi, pour l'année à venir, la CRL continuera de proposer des groupes d'intervision sur Nancy avec une extension prochaine aux autres grandes villes de Lorraine, des soirées autour de thématiques différentes en lien avec la profession de psychologue (Ethique et déontologie, Sexualité et handicap mental, Installation en libéral, Actualités du code de déontologie...).

Une journée est prévue le 26 mars 2011 :

« *Je grandis, Comment tu m'aides ? Les interventions du psychologue auprès des 0-18 ans* »

La naissance, les premiers pas, l'entrée à l'école, au collège, les copains, la puberté, l'adolescence, la maladie, le handicap, les accidents, la violence, le mal-être, la souffrance, l'échec, le bilan, l'évaluation, les groupes, les psychothérapies individuelles, le langage, les médiations,...

A la diversité des problématiques des enfants et des adolescents, à la multiplicité des situations auxquelles

ils sont confrontés, les psychologues pensent, imaginent, proposent des pratiques, variées, originales, pluri-théoriques, dans le but d'aider, de soutenir les enfants, les adolescents et leur famille.

Plus d'une dizaine de psychologues, venus de toute la Lorraine, vont ainsi venir témoigner d'un aspect de cette pratique diversifiée. Praticiens et universitaires, psychologues cliniciens, du développement, autant de regards différents qui viendront se croiser, s'entrecroiser, parfois se contredire, et finalement se compléter.

Cette journée d'étude s'adresse aux psychologues, praticiens et universitaires, aux étudiants, mais aussi aux éducateurs et autres travailleurs sociaux, infirmiers, médecins et autres soignants, professeurs, et plus généralement tout professionnel travaillant dans les domaines de l'enfance et de l'adolescence.

Pour plus d'informations : lorraineffpp@gmail.com

Journée d'étude

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

La Coordination Régionale Lorraine vous propose

Je grandis Comment tu m'aides ?

Les interventions du psychologue auprès des 0-18 ans

Samedi 26 mars 2011
Université Nancy 2 - Amphithéâtre Delage

FFPP Lorraine - 51567 - 344 271 204 (00) 33
Organisme formateur n° : 11 75 38 152 75

Il y a 10 ans,

la déclaration du 16 décembre 2000

Un anniversaire douloureux mais encore chargé d'espérance. La profession amorce sa période de maturité; les organisations le deviendront-elles aussi ?

Dans la longue histoire des relations complexes entre les organisations françaises de psychologues, le 16 décembre 2000 est une date particulièrement importante. Le 5 mars de la même année, 10 personnes exerçant des responsabilités dans les organisations avaient lancé un appel à ces mêmes organisations «pour qu'elles mettent sur pied un mode de structuration visible et efficace», et la déclaration du 16 décembre confirmait que cet appel avait été entendu par les organisations les plus représentatives de la discipline et de la profession.

La suite des événements n'a pas été à la hauteur des engagements. Un clivage s'est installé entre les organisations, certaines ont poursuivi dans la logique de la déclaration du 16 décembre 2000 et d'autres ont fait comme si elle n'existait pas. Aujourd'hui, il y a plus que jamais urgence à retrouver cette logique indispensable à la profession et à la discipline. Espérons que les organisations saisiront cette ultime chance de rassemblement pour assurer la survie de la profession de psychologue.

Déclaration commune :

Dans la continuité de l'appel du 5 mars 2000, les organisations signataires réunies le 16.12.00 :

- constatent leur accord pour engager un processus de restructuration de la profession, lui permettant de s'exprimer d'une seule voix sur des questions communes à la discipline et à la profession sans préjuger des formes de l'organisation à mettre en place,
- manifestent leur volonté de poursuivre la réorganisation et de susciter un débat le plus large possible auprès de l'ensemble des psychologues sur les formes d'organisation à mettre en place pour atteindre les objectifs de visibilité et d'efficacité dans la défense de la profession et de la discipline,
- manifestent leur accord de principe à la logique d'une délégation des compétences et des moyens pour les questions concernant la discipline et la profession dans son ensemble, délégation dont les modalités seront à définir en fonction du mode d'organisation retenu,

- mettent en place un conseil provisoire constitué d'un représentant de chaque bureau d'organisation signataire, destiné à faire des propositions d'échange entre les organisations, des groupes de travail, et toute forme d'échanges souhaitables entre les organisations.

Premiers signataires :

ACOP-F (Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues-France), **AEPP** (Association des Anciens diplômés de l'École des Psychologues praticiens), **AEPU** (Association des Enseignants de Psychologie des Universités), **AFPS** (Association Française des Psychologues Scolaires), **ANPEC** (Association Nationale des Psychologues de l'Enseignement Catholique), **CPT13** (Collège des psychologues territoriaux des Bouches-du-Rhône), **CORHOM** (Communication ressources humaines organisation management), **SFP** (Société Française de Psychologie), **SNP** (Syndicat National des Psychologues), autres organisations de l'**ANOP** (Association Nationale des Organisations de Psychologues).



Application du titre de psychothérapeute

Malgré et en raison de notre condamnation à l'application du titre de psychothérapeute, de l'appel solennel lancé par les organisations /syndicats de psychologues dans le communiqué du 17 octobre 2010, la FFPP a décidé de ne pas laisser le champ libre à la mise en place des commissions d'agrément des instituts de formation en psychopathologie clinique ainsi que celle des commissions d'inscription concernant la clause du grand père. Elle a donc sollicité toutes les ARS pour participer à ces commissions et a envoyé à tout ses adhérents un courrier que nous vous invitons à lire ci-dessous. Cette participation aux ARS, a été critiquée par un certain nombre de nos collègues qu'ils soient adhérents

ou non de la FFPP : il était en effet inconcevable de refuser et de dénoncer ce titre de psychothérapeute , pour les raisons que nous avons amplement détaillées dans les derniers numéros de Fédérer, et d'autre part de participer à la mise en place du titre donc de le cautionner. Bref pour résumer la situation, « participer aux ARS, c'était donner à voir une position servile face à une loi scélérate ! ». C'est oublier que nous avons collectivement avec nos collègues des autres organisations / syndicats déposé un recours devant le Conseil d'Etat, où sans état d'âme nous avons développé plusieurs arguments repris par notre avocat, nous donnant ainsi le maximum de chances de voir aboutir notre requête. En attendant, ne pas tenir compte de l'application du titre aurait été pour nous, responsables de la FFPP et élus par nos adhérents, une position irresponsable. Le choix qui a été fait par le bureau fédéral de participer aux ARS (et qui sera discuté lors du prochain Conseil d'administration fédéral de janvier), est donc une décision raisonnée et partagée.

Le lieu des ARS, et plus précisément celui des commissions sont d'ores et déjà des lieux convoités par un grand nombre d'associations de psychanalyse ou de psychothérapie qui essaieront de faire valider leurs instituts de formation pour les commissions d'agrément ou de donner quitus aux demandes des professionnels qui saisiront l'opportunité de recourir à la clause du grand père en jouant sur l'ambiguïté de l'article 16 du décret. Les collègues de la FFPP choisis pour siéger dans les ARS auront à prendre en compte un protocole d'engagement que nous sommes actuellement en train de finaliser. Nul doute, que ces commissions auront à interpréter le décret, et c'est sans surprise que nous aurons à faire face à des recours que nous suivrons avec attention, voire que nous accompagnerons.

**Brigitte Guinot et
Benoît Schneider,**
pour le Bureau Fédéral.

Courrier envoyé aux adhérents pour participation aux ARS :

Chères et chers collègues,

Vous avez sans doute entendu parler du titre de psychothérapeute.....son usage et les conditions de son application fixés par le décret du 20 mai 2010, précisent le cadre initié par l'article 52 de la loi du 9 août 2004 modifié par la loi de juillet 2009. Dans les derniers numéros de Fédérer nous nous sommes efforcés de rendre compte de cette nouvelle configuration dans le paysage de la profession et de la discipline. Compte tenu de la situation qu'engendre ce décret pour les psychologues, la FFPP aux côtés d'autres organisations associatives et syndicales de psychologues ont déposé un recours devant le conseil d'état visant à le faire annuler. Cette démarche est

longue, et il ne faut pas espérer avoir de réponse avant une année.

Mais en attendant, l'inscription sur le registre des psychothérapeutes est effective et pour cela, les ARS (Agences Régionales de Santé) doivent mettre en place :

- une commission régionale d'agrément des instituts de formation à la psychopathologie clinique,
- une commission d'inscription dont le rôle est de donner un avis sur les demandes de professionnels justifiant d'une pratique de la psychothérapie mais ne remplissant pas les conditions de formation et de diplôme (doctorat en médecine, master en psychologie ou psychanalyse et psychanalystes inscrits dans un annuaire).

Les frais de déplacement et de séjour des membres des commissions sont pris en charge par les ARS, dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'Etat.

La FFPP a souhaité participer à ces commissions et l'a fait savoir aux ARS début septembre dans un courrier. Depuis une quinzaine de jours, nous recevons quotidiennement des courriers d'ARS nous demandant des noms de professionnels.

La FFPP recherche donc des candidats et c'est l'objet de notre courrier aujourd'hui envoyé aux responsables des coordinations régionales, aux présidents des associations membres, ainsi qu'à l'ensemble des adhérents de toutes les régions.

De manière à accompagner le mieux possible les psychologues membres de la FFPP et retenus par les ARS pour participer aux commissions, nous mettons actuellement en place un dispositif qui permettra d'échanger sur des situations rencontrées dans les situations examinées dans ces commissions :

- Elaboration d'un protocole d'accord qui servira de grille de lecture,
- Liste de diffusion privée et confidentielle,
- Lien permanent avec Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP et qui est chargée de coordonner cette action.

Compte tenu du délai très court des dispositions transitoires concernant la clause du grand père, donc du fonctionnement de la commission d'inscription merci de nous donner une réponse très vite sur votre engagement à participer aux commissions en précisant votre région.

Nous restons à votre disposition, n'hésitez pas à contacter Jeannine Accoce par courriel siege@ffpp.net.

Salutations fédérales à tous,

Brigitte Guinot et Benoît Schneider,
coprésidents de la FFPP.
Philippe Grosbois,

Cette circulaire a fait couler beaucoup d'encre dans les organisations de psychologues, puisque ce ne sont pas moins de 5 courriers que la DGOS a reçu sur ce thème. Ces courriers ont été envoyés par la CFDT, la CGT, le SNP, l'association du réseau national des psychologues (voir les liens plus bas).

La FFPP a elle aussi adressé un courrier que nous reproduisons dans ce numéro. Faut-il préciser que nous n'avons à ce jour reçu aucune réponse ?

Mais au-delà du courrier, la FFPP a également proposé aux principales organisations associatives et syndicales des psychologues, de déposer une requête devant le Conseil d'Etat contre la circulaire. Nous avons jusqu'au 15 novembre pour le faire, puisque cette circulaire avait été publiée le 15 septembre au bulletin officiel Santé-Protection sociale-Solidarité. Nous pensions que seule une action collective pouvait avoir quelque chance de réussir. Nous précisons, pour que les choses soient bien claires, que la FFPP, en tant que Fédération, n'a pas à se substituer aux organisations syndicales et il y a dans le contenu de la circulaire des aspects qui touchent au statut particulier des psychologues de la FPH et qui relèvent de la responsabilité des syndicats que nous soutenons et encourageons à faire respecter les missions des psychologues au sein de la FPH.

En revanche nous dénonçons la remise en cause de l'obligation déontologique et technique du psychologue à se former et à soutenir sa pratique. Et l'attaque (subtile) du temps FIR dans la déclinaison de son application telle quelle est détaillée dans cette circulaire est inacceptable non seulement pour la défense de la profession, mais surtout pour la défense des bénéficiaires de nos missions.

La lecture que nous avons faite de cette circulaire est qu'elle contenait des dispositions dites « impératives à caractère général » qui seules sont susceptibles d'un recours contentieux. Les propos de la circulaire ne se contentaient pas simplement d'interpréter la loi.

Nous ne sommes pas parvenus à convaincre nos collègues de cette démarche qui pour nous n'avait de valeur que si elle était posée collectivement. La FFPP, à ce jour, n'est pas une organisation supplémentaire dans le paysage organisationnel des psychologues de notre pays. Elle a pour mission de fédérer des actions.

Si nous ne connaissons pas la lecture qu'aurait pu faire le Conseil d'Etat, nous aurons peut être connaissance des réponses du ministère de la santé aux différents courriers et recours gracieux.

Nous ne manquerons pas de publier la réponse faite au courrier de la FFPP dans un prochain numéro de Fédérer.

Brigitte Guinot,
coprésidente de la FFPPP

Courrier de la CFDT : [télécharger ici](#)

Courrier et communiqué de la CGT : [télécharger ici](#)

Communiqué du SNP : [télécharger ici](#)

Communiqué et courrier du réseau national des psychologues : [télécharger ici](#)

Courrier adressé le 20 octobre 2010, par la FFPP à Madame Anne Podeur, Directrice de l'Hospitalisation et de l'organisation des soins :

Madame la Directrice,

Si la circulaire du 4 mai 2010 diffusée par la DGOS relative à la situation des psychologues de la Fonction Publique Hospitalière comporte quelques aspects positifs qui vont dans les sens des discussions engagées entre vos services et les organisations professionnelles et syndicales de la profession, ceux-ci restent malgré tout très minimes.

Nous prenons acte en particulier des recommandations que vous adressez aux directeurs des ARS concernant le recrutement des psychologues dans la Fonction Publique Hospitalière et nous ne manquerons pas de relayer cette disposition par le biais de nos Coordinations Régionales qui pourront ainsi interpeller les ARS. Nous pourrions ainsi vous faire retour d'éventuelles difficultés rencontrées sur le terrain quant à l'application de ces directives.

Hélas, ce seul point positif ne compense nullement le recul que signifie, pour les psychologues travaillant dans la FPH, la majeure partie du texte. Les recommandations que vous y faites, risque fort d'être interprétées et utilisées comme des moyens de contrôle sans commune mesure avec la nécessaire évaluation du temps FIR à laquelle nous souscrivons. Ces recommandations et les dispositions qui les encadrent, remettent en question le statut particulier des psychologues de la FPH, et plus spécifiquement son article 2. Vous n'êtes pas sans savoir que les dispositions statutaires ne peuvent être modifiées par une circulaire de la DGOS.

D'autre part, nous attirons votre attention sur le sort réservé aux psychologues contractuels, puisque vous les excluez des dispositions de la circulaire. A nos yeux, il s'agit d'une mesure discriminatoire et qui va à l'encontre de l'application du décret n° 91-155 du 6 février 1991, d'autant que vous « encouragez » dans le premier paragraphe de la circulaire les Directeurs des ARS à ouvrir des postes à temps plein, ce qui vise à améliorer le service rendu aux patients mais ce qui aboutit ainsi à reconnaître l'existence de postes à temps non complet dans la FPH, postes occupés par des milliers de contractuels.

Nous avons pris connaissance des courriers qui vous ont été adressés par la Fédération de la Santé et de l'Action sociale de la CGT et de la Fédération Santé Sociaux de la CFDT et nous y souscrivons sans

réserve. Nous les rejoignons sur la nécessité de réécriture de la circulaire et n'excluons pas la possibilité d'ester en justice si cette décision de réécriture n'était pas retenue.

Enfin, la FFPP est très attentive aux profondes modifications structurelles du champ de la santé engagées ces dernières années et a publié un certain nombre d'articles sur ce thème. Les psychologues doivent pouvoir y trouver leur place, sans renier leur identité qui est d'appartenir au champ des sciences humaines, ce que la loi sur le titre de 1985 a affirmé. Nous vous invitons à prendre connaissance d'un article (annexe 1) que nous avons publié dans notre bulletin professionnel *Fédérer* où nous interrogeons un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales publié en mars 2009 : « Gestion et utilisation des ressources humaines dans six établissements de santé spécialisés en psychiatrie. IGAS 2007 ». Nous y faisons une critique que nous avons voulu constructive de la perception du travail des psychologues telle que présentée par les auteurs du rapport en question. Nous vous prions de croire Madame la Directrice à l'expression de nos respectueuses salutations.

**Brigitte Guinot et
Benoît Schneider,**
coprésidents de la FFPP

Pour lire l'article cité dans le courrier : [cliquer ici](#)

5èmes Entretiens de la Psychologie

19-20 et 21 avril 2012

Boulogne

Après les éditions de 2004, 2006, 2008, 2010, les Entretiens de la Psychologie de 2012 auront pour thème :

La Clinique : Quelles cliniques Enjeux politiques dans la formation et la pratique des psychologues

La cinquième édition des *Entretiens francophones de la psychologie* consacre désormais cette rencontre bisannuelle comme un des événements phares de la formation continue des psychologues.

« Envisager la conduite dans sa perspective propre, relever aussi fidèlement que possible les manières d'être et de réagir d'un être humain concret et complet aux prises avec une situation, chercher à en établir le sens, la structure, la genèse; déceler les conflits qui la

motivent et les démarches qui tendent à résoudre ces conflits tel est en résumé le programme de la psychologie clinique. » Lagache Editions 49 - Unité de la psychologie - p.32

Le psychologue intervient à tous les âges de la vie, il intervient auprès des individus, du groupe familial, des petits et grands groupes sociaux, des organisations. En effet s'il fonde son action sur ses connaissances scientifiques actualisées et sur un travail de réflexion et d'engagement personnel permanent, si son autonomie professionnelle est la condition nécessaire à sa position éthique, son engagement social au service des personnes n'en demeure pas moins profondément politique au sens étymologique du terme. Mais cette posture relève d'un défi permanent : Comment concilier au cœur de sa pratique des exigences sociales parfois contradictoires ? Comment répondre aux besoins des sujets contraints par des déterminismes sociaux qui englobent et dépassent usager et psychologue ? Comment prendre en compte conjointement et articuler intérêts individuels et intérêts collectifs qui semblent antagonistes ? Comment décliner une approche clinique personnalisée et sur-mesure là où l'on attend des professionnels qu'ils soient rapidement efficaces, rentables et adaptés aux politiques publiques du moment et à la demande sociale ?

Quel sens dans ce contexte prend finalement pour les psychologues, à l'aune du 21^{ème} siècle, la Clinique dans la diversité de ses applications, de ses référents, de ses objectifs ? Comment l'appréhender et continuer à la décliner pour mieux la conceptualiser ? Faut-il et comment choisir et définir un cadre d'intervention inscrit dans l'évolution sociétale à laquelle nous sommes confrontés ? Quels modèles et quelles conceptions de la formation doit-on enrichir et renouveler, voire inventer pour tenter de répondre à ces questions et à ces enjeux ?

Les praticiens et les universitaires des quatre secteurs d'activité de clinique-santé, de l'éducation, du travail et de social-justice se retrouveront à l'occasion de cette 5^{ème} édition des Entretiens pour interroger chacun dans son champ de pratique, mais enrichi de la rencontre avec des domaines moins familiers, ce qui constitue une des richesses premières des Entretiens, dans le cadre de conférences plénières, de symposiums, de tables rondes et d'ateliers auquel chacun est appelé à participer et contribuer.



Une journée prévention réussie, des intervenants de qualité, des auditeurs très satisfaits. Bravo à l'équipe de la commission prévention de la FFPP et à l'AFPC.



La FFPP a créé en 2009 une charge de mission « Prévention ». Dans ce cadre, une journée de formation / conférence était organisée le 29 octobre dernier à l'Université Paris Descartes.

Plus de 120 personnes ont assisté à 10 interventions portant sur les pratiques de prévention de psychologues exerçant dans le champ de la santé, santé mentale, en milieu scolaire, en entreprise, à domicile en périnatalité ou en gérontologie. Michel Joubert, professeur de sociologie à l'Université Paris 8 a introduit et conclu la journée en apportant un éclairage sociologique sur les pratiques de prévention, notamment dans le champ de la santé mentale, et en proposant des axes de réflexion et de pratiques sur ce que peuvent être des actions de prévention intégrée. Les premiers retours de la journée font état de la satisfaction des participants de voir enfin abordé un sujet sensible des pratiques psychologiques en institution, et du rôle « politique » du psychologue appelé à exercer des actions de prévention.

Les présentations, vidéos et illustrations sont disponibles en ligne sur le site de l'Association Française de Psychologie Communautaire, membre de la FFPP : www.psychologie-communautaire.fr



Ce forum, unique dans son genre en France, est une des parties du site de la FFPP. Il existe depuis 2003, il a considérablement évolué, et sa fréquentation tout autant (300 nouveaux membres actifs par mois, 900 nouveaux sujets et plus de 2400 réponses par mois).

Il y a maintenant un peu plus de 2 ans, décision avait été prise de limiter l'accès à la partie intitulée « échanges entre psychologues ». Il devenait urgent de préserver ces échanges cliniques et professionnels aux psychologues et aux étudiants en master 2 ([cliquer ici](#)).

La FFPP garantit maintenant la confidentialité des échanges entre psychologues et étudiants master 2, puisque les messages postés, ne sont plus accessibles via les moteurs de recherche. Encore merci à toute l'équipe validation qui a permis que se mette en place ce forum réservé et merci plus particulièrement à Dominique Cazin qui à l'époque était le webmaster du site. Ce n'était pas gagné d'avance !

Depuis, la modération des échanges n'a jamais véritablement été un problème, et le contexte de la netiquette trouve là, matière à s'exprimer. « *Ce que vous ne feriez pas lors d'une conversation réelle face à votre correspondant, ne prenez pas l'Internet comme bouclier pour le faire.* » ([cliquer ici](#)). Plusieurs collègues veillent tranquillement à favoriser ces échanges, et il est agréable de voir qu'une autogestion courtoise bien qu'attentive soit de rigueur sur ce forum. Mais pour confirmer ces règles implicites, la fermeture du topic « télécharger le décret relatif au titre de psychothérapeute » ouvert le 25 mai 2010, 25 508 lectures et 78 pages de discussion (un record) est venu il y a quelques jours nous les rappeler. Décision a en effet été prise de le fermer le 18 novembre, suite à certains dérapages dont un qui n'est pas des moindres puisque malgré la règle énoncée de confidentialité des échanges, certains d'entre eux étaient exportés allègrement sur des blogs ou sur facebook. Malgré l'utilisation des outils de modération à notre disposition, nous avons préféré fermer définitivement ce topic qui reste consultable mais sans possibilité d'y répondre. Il était en effet devenu bien compliqué de poursuivre des échanges en sachant que toute parole risquait d'être instrumentalisée par des petits (pas très) malins.

Germain Parisot, le webmaster du site, a rappelé ces règles de confidentialité que nous vous invitons à lire : ([cliquer ici](#)), tout comme nous vous invitons également à prendre connaissance de l'avis de la CNCDP (Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues) à qui nous avons demandé de réfléchir sur l'usage du forum « échanges entre

psychologues » au regard de notre déontologie (télécharger [Fédérer n°52](#), et lire page 11).

Ce forum est à l'image de la FFPP : rassembler. L'existence du forum, sa fréquentation, l'entraide qu'il représente pour un grand nombre de collègue est un outil précieux. Nous avons la prétention de croire qu'il est un premier niveau d'engagement et qu'il peut conduire nos collègues à rejoindre la Fédération en devenant adhérents à part entière.

A bientôt... Sur le forum.

Brigitte Guinot,
coprésidente de la FFPP.



APPEL aux Psychologues, et à leurs Organisations :

Solidarité avec les Psychologues Haïtiens

12 janvier 2010, tremblement de terre : Haïti dévasté (Port-au-Prince et communes voisines), 3 millions de personnes (1/3 de la population) impactées. 9 mois plus tard, 1,5 million de personnes encore dans les camps, contexte proche d'une situation d'urgence !

Les besoins en termes d'intervention psychologique sont sans mesure, malheureusement :

- aide centrée sur les besoins primaires, souffrances psychiques peu prises en considération,
- dans ces situations de crise les pratiques habituelles de la psychologie s'avèrent difficiles, inadaptées, la multitude des impactés submerge les potentialités des intervenants,
- les psychologues haïtiens sont fort dépourvus : sollicités mais peu reconnus, peu nombreux, eux-mêmes endeuillés et/ou impactés, insuffisamment formés (notamment face à ces situations de crise).

À l'appel de psychologues Haïtiens, Psychologues Du Monde (PDM)* s'est engagé à aider la population Haïtienne dans les phases de post-urgence et de reconstruction, à appuyer les ressources locales grâce au montage et au soutien de projets spécifiques et à la formation des acteurs sociaux.

La visée est de préparer ces psychologues Haïtiens à répondre à la demande massive dans leur pays (et d'assurer à la Psychologie meilleure visibilité et place dans la reconstruction du système universitaire haïtien : nous œuvrons en ce sens avec les collègues de l'Université d'État d'Haïti).

Sans aucun soutien de Fondation ou de Ministère

(l'intervention psychologique n'est pas prioritaire dans ce contexte), PDM a tenu à répondre à l'appel des collègues Haïtien et a entièrement financé une première mission en Haïti (août 2010) qui a permis de :

- mieux cerner le contexte local, ses ressources, ses contraintes et l'ampleur des besoins,
- soutenir une 1ère cohorte de 25 psychologues en les aidants à dépasser leurs propres traumatismes, et à mobiliser leurs ressources psychiques, de formation et d'acquis d'expériences,
- renforcer les compétences de ces collègues, selon leur demande, par une formation de base à des conceptualisations et méthodologies d'intervention psycho-clinique en contexte d'urgence et/ou crise (issues du travail sur retours d'expérience mené par PDM et ses partenaires),
- aider à mettre en place une dizaine d'interventions (suivies via internet) sur le terrain.

PDM a pour philosophie de ne pas faire à la place des autres, d'intervenir en partage et renforcement des compétences pour favoriser l'équilibre et l'autonomie des personnes et des collectifs. L'intervention psychosociale est du ressort des psychologues et les collègues locaux sont à même de développer les projets les mieux adaptés à leur pays. Pour cela ils ont encore besoin de soutien pour compléter leur formation, s'organiser, mettre en place des interventions dans ces situations exceptionnelles, préparer leur avenir et celui de la discipline en Haïti. Afin de poursuivre cette action (4 missions sur 2 ans) de soutien envers nos confrères Haïtiens nous comptons sur la solidarité de la profession. Nous avons besoin de votre contribution.

Vous pouvez adresser vos dons (en précisant « projet Haïti ») à :

Psychologues du Monde

Hôtel de Ville, 1 rue de la République

31560 Nailloux +33619574197

E-mail : infopsychologuessdumonde.org

www.psychologuesdumonde.org

ou par l'intermédiaire de Psychologues du Monde Paris ou Psychologues du Monde Toulouse

Un reçu fiscal vous sera remis qui vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôts de

66 à 75% de votre don selon votre situation : ainsi un don de 20€ ne vous coûtera que environ 6€

* **Psychologues du Monde** est une Organisation humanitaire Non Gouvernementale qui rassemble des professionnels de la psychologie engagés dans la solidarité internationale, particulièrement dans les situations d'urgence et de crise issues de catastrophes. L'association s'est donné pour mission de faciliter l'accès à l'accompagnement psychologique, de valoriser l'intervention des psychologues, d'en expliciter la pertinence et d'en garantir la qualité partout dans le monde. [Voir notre site.](#)

Echanges entre P. Le Maléfan et R. Lécuyer sur la revalorisation de la profession

Dans le « Brèves de Fédérer » n°2 de novembre 2010, est paru un article de Roger Lécuyer « Comment revaloriser la profession de psychologue ».

Cet article a pour objet de traiter du problème de la formation des psychologues. Le projet européen d'Europsy y tient sa place et est comparé au projet de doctorat d'exercice.

Un échange s'installe dans ce Fédérer n° 57 entre Pascal Le Maléfan et Roger Lécuyer, tous deux éminents universitaires.

Cher Roger Lécuyer,

Je me permets de répondre à ton article¹ de la dernière Brèves de Fédérer visant la proposition d'un doctorat d'exercice qui sera débattue aux prochaines Assises pour l'évolution de la formation des psychologues du 4 décembre dans l'Atelier que je co-animerai avec Marie Cathelineau. Je précise tout de suite que je le fais à titre personnel, ne représentant que moi-même, plus certainement quelques autres, mais aucunement en tout cas le « grand et bon syndicat » (sic) gentiment brocardé dans ton texte, car je n'en suis pas membre à ce jour.

Ta prise de position est somme toute logique et aboutit à ce que je redoutais moi-même en m'engageant dans ce chantier sur les changements à donner à la formation des psychologues : un affrontement entre le projet Europsy et... tout autre projet. C'est ce qui ressort de ce que tu écris : rien ne vaut Europsy et il n'y a pas d'autres alternatives possibles pour revaloriser les psychologues. Je remarque cependant que ta critique se contredit elle-même en évoquant la situation du Royaume-Uni où existe une formation doctorale, qui « n'est pas incompatible avec Europsy ». Je remarque encore que ta démonstration se termine par un aveu paradoxal : grâce à Europsy, les psychologues auraient « un niveau équivalent à celui d'un doctorat » !

Manifestement, tu n'es pas complètement contre cette idée, et ce sont les moyens d'y parvenir qui te paraissent spécieux. Mais que vaut ici la critique acerbe et malveillante envers ceux qui proposent autre chose qu'Europsy, sinon de donner l'impression d'une forte détestation mutuelle ? Peux-tu penser en dehors de cette passion ? et des réductions dont tu uses ? Je

souhaite par exemple rappeler ici que la proposition d'un niveau doctoral pour l'obtention du Titre de psychologue n'est justement qu'une proposition à valeur prospective ! Le titre même de l'Atelier l'indique : « Fondements et intérêts d'un doctorat professionnel ». Et rien n'est encore décidé a priori sur ce que serait en réalité ce doctorat, s'il correspondrait au doctorat d'exercice tel qu'il existe effectivement dans les carrières médicale, odontologique et pharmaceutique, en France, ou s'il serait le calque du doctorat professionnel anglo-saxon, ou encore s'il s'agirait du doctorat d'université classique. Et cette proposition n'est nullement celle du SNP, mais de ceux – d'appartenances diverses comme on peut s'en convaincre en allant voir le site² – qui voudront bien participer à l'Atelier qui lui est consacré lors des Assises. Il s'agira bien d'un premier moment pour éprouver cette idée, mesurer sa pertinence et sa faisabilité dans le paysage actuel : nous ne serons pas là pour nous raconter des histoires, cher Roger Lécuyer, ni emprunter des pistes qui seraient fausses (cher Benoît Schneider³), et je trouve navrant que tu puisses penser que nous sommes des naïfs sans jugeote ! C'est d'ailleurs en sollicitant la profession elle-même qu'une telle réflexion aura lieu, et rien ne pourra se faire sans elle ou contre elle, et elle sera menée en quelque sorte sous son contrôle.

Je laisse le soin à d'autres de donner les arguments pour suspecter les soubassements idéologiques et juridiques d'Europsy⁴. Pour ma part, je pense que le projet d'une formation à un niveau doctoral est le moyen le plus sûr pour apporter une solidité et une revalorisation aux différents statuts particuliers des psychologues, dans le public comme dans le secteur associatif ou privé. Comme de permettre une meilleure professionnalisation, point actuellement central dans les constats négatifs des uns et des autres. Europsy a dans ce sens un réel intérêt, celui de prolonger le temps de formation de base d'un an et d'obtenir une certification par une frange (plus ou moins large selon les pays européens) de la profession. Mais ce supplément de formation ne concerne que les psychologues déjà titrés et reste conditionné par une démarche volontaire de l'intéressé. Il s'agit donc d'une formation post-diplôme. Un doctorat concernerait d'emblée tous les psychologues, puisque l'autorisation d'exercer serait dépendante de son obtention (un doctorat de psychologue praticien ?). Certes, Europsy voudrait aussi s'introduire au niveau de la formation de base. Ta lettre aux Présidents d'Université du mois de mars 2010 y invite. Mais, justement, ce n'est qu'une invitation faite aux équipes pédagogiques de s'inscrire dans ce programme en vue d'une certification des formations. Je ne crois pas que beaucoup y soient

prêtes, car il faudrait qu'elles acceptent de se plier à des référentiels venant d'une instance extérieure dont elles ne peuvent discuter les postulats. La revalorisation que tu attends de cette certification, pour autant qu'elle existe, tardera donc à venir, et en attendant les conditions d'exercice des psychologues continueront à se dégrader et leur formation à rester dans une incohérence.

Cet Atelier sur le doctorat n'a qu'une visée exploratoire, je l'ai dit, et se veut un moment de débat. C'est la condition d'une démarche unitaire. Mais encore faut-il avoir l'envie de s'unir. Par moments, je souhaite le retour de l'ANOP ou la mise en place de quelque chose qui y ressemblerait... A bon entendeur...

Très cordialement, Cher Roger Lécuyer.

Pascal Le Maléfan
Le 15 novembre 2010

¹ « Comment revaloriser la profession de psychologue ? », Brèves de Fédérer, novembre 2010, n°2.

² http://www.psychologues.org/Docs/Assises_4dec2010.pdf

³ « L'université et la formation en question. Interrogations, vraies et fausses pistes », Le Journal des Psychologues, n° 282, novembre 2010, p. 9-11.

⁴ Cf. G. Fourcher et M. H. Bigot.

Cher Pascal,

Je te remercie de la tonalité de ton texte, qui vise le débat, non le conflit. Tu me signales que c'est dans cet esprit de débat que tu organises une table ronde dans le cadre des « Assises pour l'évolution de la formation des psychologues » organisées par le SNP le 4 décembre. Je ne critique certainement pas la tenue d'un atelier sur l'idée de doctorat d'exercice. Réfléchir sur une question de cette importance est nécessaire et préalable à mon sens au fait de lancer une revendication de cette importance. Quand on clame bien haut qu'il faut former les psychologues par un doctorat d'exercice, il faut mettre en avant un projet de formation qui permette que chacun se rende compte de ce que feront les psychologues en formation dans ce doctorat. J'ai critiqué le fait qu'on ne nous explique pas en quoi consistait ce fameux doctorat, et je ne peux donc qu'approuver ton initiative.

Tu regrettes "un affrontement entre le projet EuroPsy et... tout autre projet". Je le regrette aussi, mais ce n'est pas moi (ni toi) qui ai déclenché les hostilités, par un communiqué anti EuroPsy violent et à côté de la

plaque. Ce n'est pas non plus moi (ni toi) qui ai pris la décision de censurer ma proposition de communication aux "assises". Au moment même où l'EFPA, l'organisation représentative des psychologies en Europe, commence à mettre en place EuroPsy dans bon nombre de pays dont la France, simple coïncidence bien entendu, peut-on imaginer des « assises nationales » où le comité français chargé de cette mise en place ne soit pas invité (ce qui n'empêche évidemment pas de critiquer le projet) ? Puisqu'il ne l'est pas, et que la proposition de communication de son président est refusée, on ne peut que se demander si cette réunion n'a pas pour objectif principal de lutter contre EuroPsy et en aucun cas, on ne peut parler d'assises nationales.

Personne n'a plus que moi défendu une politique de rassemblement. Je crois que les faits qui le démontrent sont suffisamment là. Mais depuis la création de la FFPP la politique de la main tendue, par laquelle j'ai toujours commencé, a souvent rencontré en échange une guerre systématique. Je n'aime pas dépenser mon énergie en querelles, mais je ne tends pas non plus l'autre joue. L'agression anti-EuroPsy est la suite logique de la volonté de faire disparaître la FFPP au moment où le SNP en est sorti. Mais les mêmes qui ont été obligés de constater que la FFPP a survécu à leurs attaques, qui doivent constater qu'elle est aujourd'hui l'organisation la plus dynamique et la plus importante du paysage organisationnel français en psychologie, devront constater demain que EuroPsy s'implante, parce qu'il correspond à un besoin des psychologues français.

La contradiction que tu crois trouver dans ma position n'en est pas une. Je n'ai rien ni pour ni contre le principe d'un doctorat d'exercice si on me définit ce que c'est, et que c'est une amélioration de la formation des psychologues permettant une revalorisation de la profession. Ce contre quoi je suis, c'est une revendication incantatoire, non définie, et dans le contexte actuel d'autant plus irréaliste que le SNP s'enferme dans un splendide isolement, ayant raison contre tous. 34 pays européens, dont la plupart ont des organisations nationales bien plus représentatives que la FFPP et le SNP réunis ont donc tort contre le SNP. Pourquoi pas ? Mais il faudrait quelques arguments. J'ai répondu à tous ceux de Gérard Fourcher, quant à celui de Marie-Hélène Bigot, l'absence de diversité, il ne tient pas une seconde : EuroPsy fait au contraire de la diversité des orientations théoriques présentées un critère d'accréditation des cursus. Alors bien sûr, il n'y a pas de contradiction entre doctorat d'exercice et EuroPsy, donc le SNP n'est pas obligé d'attaquer EuroPsy pour avancer l'idée d'un doctorat, et il aurait intérêt à soutenir fortement EuroPsy, parce que quand cette valorisation de la profession sera en place, l'idée du doctorat sera plus acceptable par nos décideurs. C'était d'ailleurs la conclusion de mon texte.

En attendant, depuis la mise en place du LMD, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et derrière lui l'Etat a décidé de faire du niveau master le niveau de formation d'un maximum de professions. C'est le cas des ingénieurs, des enseignants, des cadres commerciaux... Faire adopter un doctorat comme niveau de formation des psychologues nécessite de convaincre les pouvoirs publics qu'il est nécessaire de former un psychologue à un niveau d'études plus élevé qu'un ingénieur. Pour que ce soit réaliste, il faudrait le soutien de ministères employeurs. Or c'est clairement l'inverse que l'on observe de la part du Ministère de la Santé (décret sur la psychothérapie) et de celui de l'Education Nationale. Les psychologues de l'EN en ce moment ne rêvent pas d'un doctorat d'exercice mais de la non disparition des emplois de psychologues ! C'est ce contexte que j'ai rappelé.

Tu objectes à EuroPsy que cela va demander du temps. Je suis parfaitement d'accord avec toi là dessus, d'autant plus que le CoFraDeC n'est pas pressé : nous souhaitons privilégier la qualité de la mise en place du projet plutôt que sa rapidité. Cependant, nous avons déjà accrédité des cursus de deux universités, deux autres sont en cours d'études, d'autres encore prennent des contacts. Mais précisément, je suis pragmatique. Je connais bien le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. J'ai vu d'assez près la direction générale de la santé et connais son souverain mépris pour les psychologues. Je ne crois donc pas au Père Noël et je pense qu'une revalorisation de la profession ne peut se faire sans la durée. Mais si vous obtenez demain une formation de niveau Doctorat, sur un projet sérieux de formation, je reconnaitrai publiquement mes torts et vous en féliciterai chaudement.

Merci encore à toi Pascal pour ta contribution à ce débat nécessaire.

ⁱ J'ai proposé une communication intitulée *La formation des psychologues : entre impératifs universitaires et impératifs professionnels*. Il m'a été demandé par mèl de la fusionner pour le lendemain avec une communication intitulée *Les psychologues dans le champ de l'éducation : formation, recherche et pratiques professionnelles*, sous le prétexte que « il nous a semblé qu'elles [les deux propositions] ne correspondaient pas exactement aux points que nous souhaitions abordés dans ce cadre des Assises. ». De quoi va-t-on bien pouvoir parler ? Comment deux propositions hors thèmes fusionnées en font-elles une dans le thème ?

Quand le héros joue au psychologue ! Quand le héros est beau gosse, charmeur, futé, intuitif, percutant, toujours gagnant, le spectateur est conquis et franchit vite le pas pour en faire son psychologue modèle. Quel débouché pour les pseudos professionnels friands de pratiques faciles, "tape à l'œil" et de mise à mal de la psychologie !

Avant que ne déferle une soudaine nécessité qu'un psychologue soit présent auprès de chacun pour un accompagnement bienveillant et digestif des événements difficiles de la vie ou sur tous les lieux d'accident et de catastrophe, ce qui ne s'est pas traduit en embauches surnuméraires, le psychologue effrayait dès qu'il intervenait en dehors du champ de la santé où il a toujours été bien repéré. Ce professionnel est en effet susceptible de décrypter un comportement à l'insu des personnes, ce qui a tendance à mettre mal à l'aise. Encore aujourd'hui, le psychologue avance masqué et s'intitule consultant quand il intervient en entreprise. Le roman familial de cette corporation n'a guère été confronté au processus de fiction, c'est aujourd'hui une occasion, ne boudons pas notre plaisir de cette notoriété, cette mise à feu des sunlights de l'actualité médiatique comporte des bénéfices secondaires.

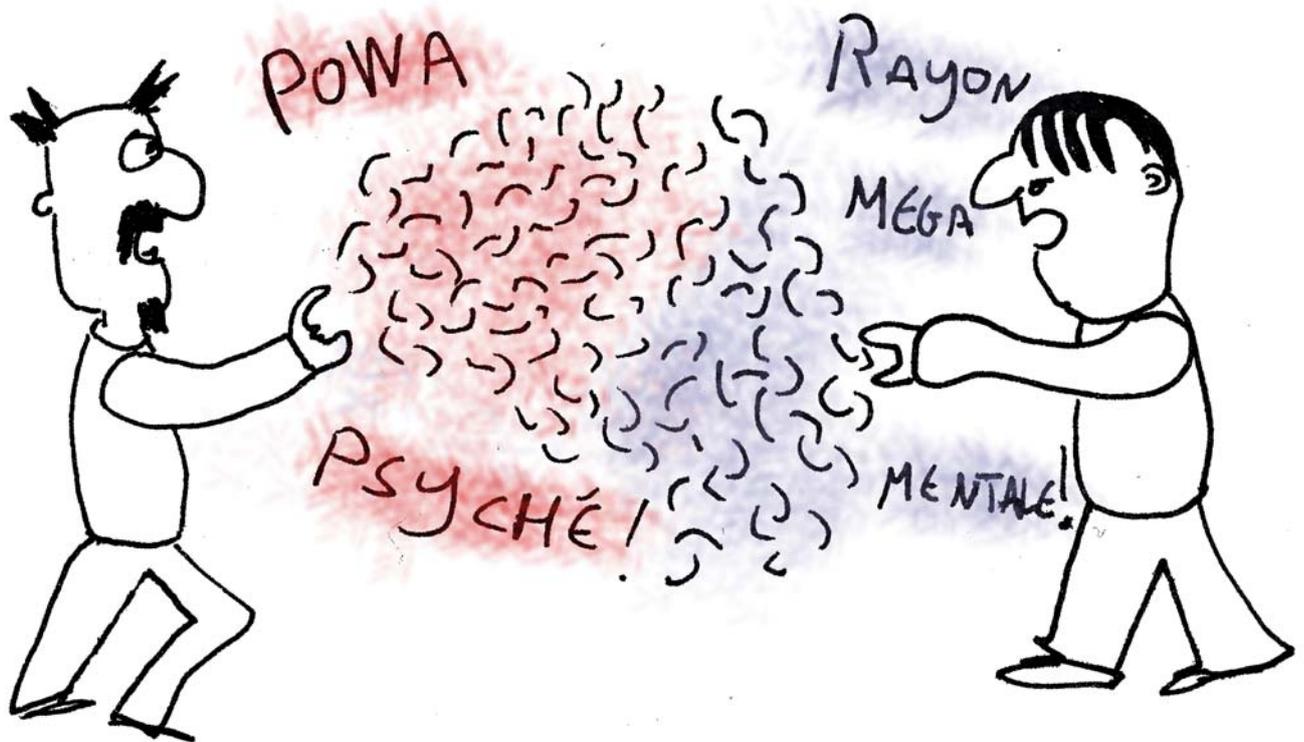
Qu'un héros à la télévision soit un psychologue est un événement récent et toujours de bonne facture pour la promotion de la profession quels que soient la hauteur et le montant des stéréotypes circulants. De la même façon qu'il est nécessaire d'admettre que le scénario d'une séance de psychanalyse conduit au récit des ébats sexuels d'une personne dès le premier épisode, restons amusés du dénouement d'intrigue policière par les pouvoirs d'un consultant en sciences psychologiques. Certes, la cohérence du raisonnement se confond avec la logique du scénario, mais qu'il est doux de rêver à la toute puissance d'un héros. Le mentaliste est doué de bonnes capacités d'observation qu'un raisonnement d'induction couronne de réussite, le repérage d'une expression, « in fine » en l'occurrence, permet de démasquer un séquestrateur; « damned » je suis reconnu admet l'auteur de l'enlèvement du héros en enlevant sa cagoule dans les secondes qui suivent. Le recours à l'observation de faits tangibles ou probables et leur articulation en raisonnement suffit à donner une caution scientifique à une approche basée sur l'intuition et l'emprise. C'est immédiat, c'est gros, mais ça marche. Une mention sur les risques d'obésité peut cependant s'avérer utile tant c'est également stupéfiant.

Le mode opératoire du héros se caractérise par des intuitions, fréquemment greffées sur des observations

ou des probabilités d'occurrence, qui fournissent un caractère magique à ses interventions. Or, cette dimension magique laisse à penser que le psychologue ainsi caricaturé a un pouvoir peu ou prou du même ordre. Ce pouvoir est parfois renforcé par des prédictions efficaces ou des injonctions efficaces, ces dernières pouvant se dérouler sous hypnose. L'effet «science» et l'effet «emprise» se conjuguent ainsi dans l'intervention quasi magique de ce consultant attaché aux services de la police de cette série de télévision. Que la toute puissance et la pensée magique soient à ce point en exergue dans une activité professionnelle est loin d'être un souci quand les stéréotypes circulent en fiction. Les scénaristes sont bien là pour véhiculer des histoires enchantées les plus réalistes possibles. Que les leaders du mentalisme en France affirment que l'activité du héros est proche de la réalité d'un exercice professionnel ne nous étonne pas non plus. Une promotion de la profession ne serait cependant pas complète si l'on omettait de préciser à quel point les méthodes ne sauraient être condamnables en elles-mêmes et que seul l'usage que l'on fait de celles-ci est susceptible de conduire à des dévoiements.

Que ce héros incarne un « ni-ni » et reflète une caricature de l'exercice supposé d'un psychologue peut faire rire jaune certains de nos confrères dans ces temps de fragilité identitaire. La diffusion d'une série française comme « crimes en séries » avec Thomas Berthier, alias Pascal Légitimus, pouvait nous enchanter, celle du « mentalist » avec Patrick Jane, alias Simon Baker, est susceptible de ternir ce sourire. Dévoiements et dérives sont en effet les préoccupations de la FFPP vigilante à ce que le public en soit protégé. C'est bien le prétexte à des frictions actuelles à l'heure de la légalisation d'une drogue douce, la psychothérapie, les mentions de « ogre.com » sont encore à dents dures mais attendues. Le spectre de l'escroquerie est agité, derrière un dévoiement par absence de formation, une secte peut sommeiller, mais « bavez, croquez » semble nous dire la logique de marché. Nous continuerons cependant le combat jusqu'au petit matin du grand soir. Et dire que le psychologue se reconnaît infiniment plus dans la résolution d'énigmes d'un Sherlock Holmes.

Christian Ballouard.



Les Nouveaux Supers Héros

Daniel Le Garff

L'un des objectifs de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie est d'offrir aux psychologues, quel que soit leur champ d'activité, des outils de formation répondant à leurs préoccupations de terrain et à leur volonté d'améliorer constamment leurs compétences professionnelles.

La philosophie qui préside aux actions de formation de la FFPP se fonde sur trois principes :

- Le premier précise que nos formations ne s'adressent qu'aux seuls psychologues ou étudiants en psychologie.
- Le deuxième affirme que les thèmes et les contenus des formations délivrés sont exclusifs de toute approche étrangère au champ de la psychologie ou aux intérêts des professionnels et de la profession.
- Le troisième souligne que les intervenants sont principalement des psychologues ou enseignants-chercheurs en psychologie.

La FFPP est en mesure de proposer à ce jour des formations dans les domaines suivants :

Formation d'animateurs de groupe d'analyse des pratiques

Cette formation, qui s'appuie sur une méthodologie active et participative, a pour objectif de permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la prise en compte de tous les aspects nécessaires à l'étude des situations, la régulation et le réajustement des pratiques afin d'animer des réunions d'analyse de pratiques.

Les écrits professionnels

L'objectif de cette formation est de permettre d'appréhender les enjeux et les responsabilités dans la production des écrits professionnels et de mettre en perspective les obligations déontologiques et juridiques et de comprendre les enjeux et les modes de communication intra et inter institutions.

Prochaine session : 11 et 12 janvier 2011

L'annonce des mauvaises nouvelles

Cette formation vise à acquérir les compétences nécessaires pour mettre en place une qualité d'expression et d'écoute facilitant l'implication de tous dans la situation de crise grave par l'appropriation de méthodes de présentation d'une situation problème en étudiant ses principaux aspects, notamment ses dimensions émotionnelles.

Les psychologues face aux demandes dans l'urgence

Cette formation doit permettre de savoir repérer et analyser les enjeux d'une demande faite dans l'urgence en adaptant son approche clinique aux spécificités du contexte et en construisant un cadre d'intervention psychologique adapté à la situation dans le respect de la déontologie et de l'éthique.

Communiquer à l'aide d'un diaporama

A l'issue de cette formation le psychologue est en capacité de concevoir un diaporama adapté à une communication professionnelle efficace.

Le psychologue et son employeur dans le secteur médico-social : leurs obligations réciproques

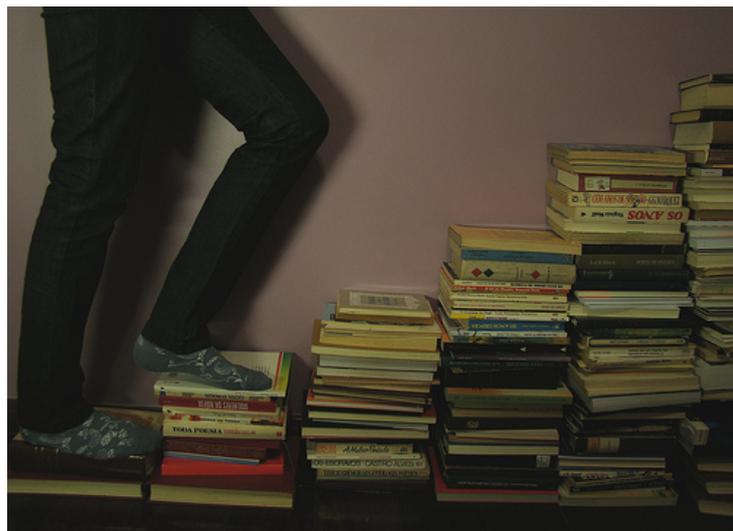
Cette formation a pour objectif de permettre au psychologue de droit privé sous le régime d'une convention collective de se situer dans ses relations avec l'employeur en tant que salarié et en temps que professionnel, dans le respect des obligations légales, conventionnelles et déontologiques.

Les adresses utiles

Retrouvez toutes ces formations et leurs détails sur le site de la FFPP, sous l'onglet Formation:
<http://www.psychologues-psychologie.net>

Pour nous écrire directement :
formationffpp@gmail.com

FFPP - Formation
71 Av. Edouard Vaillant
92 774 Boulogne - Billancourt Cedex





Le Journal des psychologues

n° 283, Décembre 2010

Dossier :
Le plaisir au travail

www.jdpsychologues.fr



Sciences Humaines

Mensuel n° 221

Décembre 2010

Imaginer, créer, innover...
Le travail de l'imagination

www.scienceshumaines.com



Psychologues et Psychologies

N° 213

*Les risques psychosociaux
en entreprise*

www.psychologues.org



A.N.A.E.

N° 109 — Septembre 2010

*Enseignants/Orthophonistes :
partenariats, interactions et
complémentarités.*

www.anae-revue.com

www.anae-revue.over-blog.com



A.N.A.E.

N° 110 — Décembre 2010

*Multi-dys & retard mental -
Le partenariat interprofessionnel
pour la prise en charge des TSA*

A.N.A.E. -

(préciser : Rédaction ou
Abonnements ou Secrétariat)

Rédaction – Abonnement :
Villa Flore,
58 avenue du Dr Gaudeul
64100 Bayonne

Siège social :

3, rue du Colonel Moll F -
75017 Paris
mél : anae@wanadoo.fr



Sommaire du *Bulletin de psychologie*

Tome 63 (3), N°507, 2010

www.bulletindepsychologie.net

Tarif d'abonnement réduit au *Bulletin de Psychologie* pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux *Bulletin de Psychologie* exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le *Bulletin de psychologie* et la FFPP. En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 € (au lieu de 85 €), pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP. Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP, pour souscrire l'abonnement.

A lire dans le dernier numéro varia du Bulletin de Psychologie 507, tome 63 (fasc. 3) :

Alaphilippe (Daniel), Maintier (Christine), Clarisse (René), Testu (François).— Effet du contexte scolaire sur l'estime de Soi à l'école primaire, *Bulletin de psychologie*, Tome 63 (3), N°507, 2010, p. 169-174.

Auzoult (Laurent), Gangloff (Bernard).— Influence sociale d'une autorité dans une tâche perceptive : l'impact des injonctions, *Bulletin de psychologie*, Tome 63 (3), N°507, 2010, p. 175-182.

Methivier (Jeremy).— Impact de la peur sur les représentations sociales du travail et du chômage, chez de jeunes adultes en recherche d'emploi, *Bulletin de psychologie*, Tome 63 (3), N°507, 2010, p. 183-189.

Nusbaum (Fanny), Ribes (Gérard), Gaucher (Jacques). — La douleur chronique : une dépression liée au déficit d'empathie et d'endocongruence. Apports de l'hypnose, *Bulletin de psychologie*, Tome 63 (3), N°507, 2010, p. 191-201.

Douville (Oliver).— Y a-t-il une actualité de la notion d'« enfant-ancêtre » ?, *Bulletin de psychologie*, Tome 63 (3), N°507, 2010, p. 203-215.

Herbé (Dominique).— L'amitié dyadique entre enfants de 5-6 ans. Interactions coopérantes, situations et représentation de la relation, *Bulletin de psychologie*, Tome 63 (3), N°507, 2010, p. 217-220.

enfance rêves éducation soi
handicap intelligence
hypnose imaginaire identité
inconscient jugement
mentalité libido mémoire
névrose Freud conflits
organisation perception
personnalité ergonomie
psychanalyse psychiatrie
décision psychothérapie
affects raisonnement
mémoire mentalité névrose
cognition repré
culture libido Rorschach
stratégies stress suicide
trauma vieillissement
violence identité images
apprentissage adoption
agressivité acculturation
adaptation ad
addictions éducation rêves
enfance rôle stéréotype
handicap inconscient
inconscient jugement
imaginaire hypnose identité
intelligence jugement
mémoire mentalité névrose
Freud conflits organisation
enfance rêves éducation soi

bulletin de psychologie

des contributions originales couvrant les divers domaines de la psychologie
L'indépendance éditoriale du *bulletin de psychologie* et son esprit d'ouverture favorisent la publication de travaux qui s'inscrivent dans les courants les plus actuels de la recherche comme ceux qui, novateurs, se situent hors de ces mouvements.

une large diffusion internationale
Dans plus de quarante pays des cinq continents, des bibliothèques, des laboratoires de recherche, des établissements employant des psychologues, assurent la permanence et la diffusion du *bulletin de psychologie*.

un comité de rédaction, un comité de lecture et d'expertise
Comme toutes les revues scientifiques, le *Bulletin de psychologie* soumet, pour évaluation, les manuscrits à deux experts choisis parmi les chercheurs ou praticiens faisant autorité dans leur domaine. Cette procédure permet, à la fois, de maintenir un haut niveau de qualité scientifique et de conseiller les auteurs.

six numéros annuels constituant, depuis plus de 50 ans, une documentation irremplaçable

dossiers thématiques publiés récemment :

- Les groupes centrés (*focus groups*)
- Catégorisation sociale et langage
- Rorschach et méthode projective
- Psychopathologie de l'agir
- Entretiens de la psychologie II (2-4 novembre 2006)
- Enfants à haut potentiel et école
- Évaluation des psychothérapies
- Représentations sociales de la mondialisation
- Justice et psychologie
- Pratiques psychologiques dans le champ pénitentiaire
- Les sciences du travail et la question sociale
- Numéro 500 du *Bulletin de psychologie*
- Hommage à Robert Pagès
- L'intervention en psychologie du sport

Souscrivez un abonnement au *bulletin de psychologie* invitez y vos collègues et les bibliothécaires.

Les abonnements sont les premiers garants de la vie de notre revue et de son indépendance.

www.bulletindepsychologie.net

Jean-Sébastien Morvan

L'énigme du handicap

Traces, trames, trajectoires



CONNAISSANCES DE LA DIVERSITÉ

érès

Histoire de chocs ou chocs d'histoires, l'énigme du handicap reste entière tant sur le plan individuel que social. Elle concerne de manière différente les enfants, parents et professionnels. À partir des mouvements de fond ? conscients et inconscients ?, tantôt de refus, tantôt d'acceptation, l'éprouvé psychique fait écho à ce qui, en chacun, résonne d'identique autour du malformé, du déformé. Le handicap, ce qui « handicape », est moins une question de dissemblance et de différence que de ressemblance et de mêmeté.

Ce qui se donne à voir, la fixité et la perte (handicap physique), le vide et l'institution (déficience intellectuelle), l'errance et l'étrangeté (mésadaptation socio-affective), suscite mouvements de penser et de panser, tant sont profonds les effets identificatoires, de réverbération, d'ébranlement, de remobilisation, chargés d'ambivalence, à la fois de traces et trames de protection mais aussi trajectoires de dégagement. Un travail psychique s'avère alors nécessaire pour dépasser - déplacer - ce qui du moi blessé vient entraver l'accession en tant que sujet dans son individualité et dans son altérité.

Avec le souci de déboucher concrètement sur l'intervention éducative et les questions de formation, l'auteur propose ici une analyse psychodynamique de la complexité des situations où le sujet handicapé et/ou inadapté est considéré comme membre à part entière de la condition humaine dans sa finitude et dans ses possibles ouvertures.

Jean-Sébastien Morvan est psychologue clinicien. Il a été professeur à l'université du Québec à Montréal, conseiller technique au Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et inadaptations, maître de conférences, professeur puis professeur émérite à l'université Paris-Descartes, faculté des sciences humaines et sociales-Sorbonne, département des sciences de l'éducation.

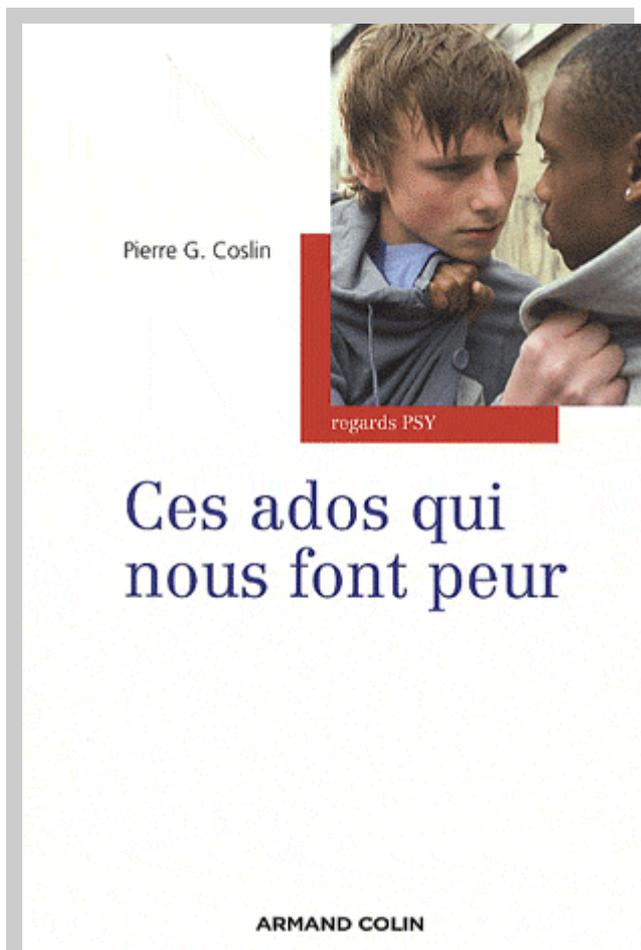
Mise en vente le 07 octobre 2010

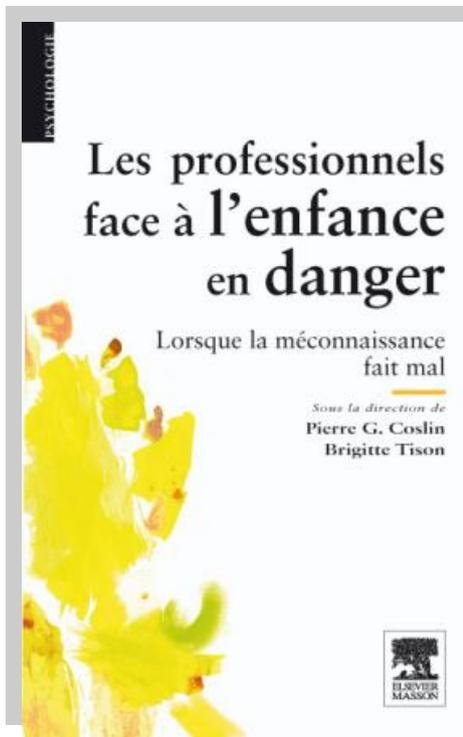
Les jeunes font peur. Ils ont toujours fait peur. Mais, si ces craintes ne datent pas d'hier, ne rencontre-t-on pas de nos jours une vive inquiétude chez les parents et les enseignants, voire au sein de la société dans son ensemble, face à certains jeunes dont les comportements engendrent ce malaise plus ou moins diffus qui éveille en nous un sentiment d'impuissance ? Cette jeunesse aux conduites imprévisibles, incompréhensibles n'est-elle pas devenue « indéchiffrable », « intouchable » ?

Jamais alarmiste, Pierre G. Coslin nous fait découvrir la diversité des comportements de ces ados qui dérapent, et, sans les stigmatiser, nous aide à mieux les comprendre et, ainsi, nous fait réfléchir aux repères que la société pourrait leur proposer, plutôt que de les idéaliser dans des identifications à rebours ou de les diaboliser.

Pierre G. Coslin est Professeur de psychologie de l'adolescent à l'Université Paris Descartes, membre du Laboratoire de psychologie clinique et de psychopathologie de l'Institut de psychologie. Ses travaux portent principalement sur les attitudes et représentations des déviances, la consommation des drogues licites et illicites, la violence dans les collèges, la déscolarisation, les violences intrafamiliales et l'enfance en danger.

Éditions Armand Colin- juin 2010





Les professionnels exerçant dans le champ de l'enfance se doivent de déceler les enfants en situation de danger. Cette notion de danger intègre toutes les conditions éducatives défailtantes ou encore toute situation qui pourrait nuire au bon développement de l'enfant. C'est pourquoi l'on parle aujourd'hui d'enfants en danger et non plus d'enfants maltraités. Il est alors fondamental que ces professionnels aient une définition claire de la violence (qu'elle soit physique ou psychique) et une compréhension fine de ses conséquences. Cela ne peut se faire que par la prise de conscience de leurs propres représentations. Cet ouvrage, fondé sur une étude minutieuse auprès de travailleurs sociaux, écoutants téléphoniques, psychologues, médecins, professeurs des écoles et gendarmes, met au jour ces représentations inconscientes qui peuvent parfois les conduire à interpréter paradoxalement les situations qu'ils rencontrent, influencer leur attitude ou leurs décisions. Il leur a été demandé de définir la bienveillance et la maltraitance de l'enfant, de juger de la violence de certains comportements des adultes et de sa justification. Ils ont évalué les styles éducatifs, les attitudes parentales favorables et traits de caractère souhaitables chez un enfant à leurs yeux.

Ainsi, les résultats de cette étude permettent d'éclairer les programmes de formation et font de cet ouvrage un outil précieux d'aide à la décision pour les professionnels, afin d'orienter leurs actions pour mieux protéger l'enfant.

Sous la direction de Pierre G. Coslin et Brigitte Tison
Aux Éditions Elsevier Masson

Sortie en librairie le 24 novembre 2010

L'agenda

Décembre		Janvier	
3 décembre	« De publier sans périr à « La concertation des publications de psychologie en langue française » de 10h à 16h30 Université de Paris X Ouest la défense.	10-11 janvier	Formation : analyse des pratiques (Paris)
3 décembre	Débat organisé par le SNP : Impact du titre de psychothérapeute sur la profession à Boulogne Billancourt à 18 h	11-12 janvier	Formation les Écrits professionnels (Paris)
4 décembre	Assises Nationales pour l'évolution de la formation des psychologues organisées par le SNP à Boulogne-Billancourt	14 janvier	Bureau Fédéral de 10h à 14h Bureau Fédéral Élargi de 14h à 20h
4 décembre	Assemblée Générale de la Coordination Pays de Loire de 10h30 à 12h30 à l'Université de Nantes, Faculté des Lettres et Sciences Humaines	15 janvier	Conseil d'Administration Fédéral de 10h à 17h
9-10 décembre	CNCDP à Boulogne-Billancourt	21 janvier	Comité d'organisation des Entretiens et comité scientifique
11 décembre	Journée organisée par la CNCDP : <i>Les attestations rédigées par les psychologues.</i>	22 janvier	Groupe réécriture du code (les annexes au code)
		24 janvier	Formation : les écrits professionnels (Toulouse)
		Mars	
		26 mars	Journée d'étude organisée par la Coordination Régionale Lorraine : <i>Je grandis, Comment tu m'aides? Les interventions du psychologue auprès des 0-18 ans.</i>

De « Publier sans périr »

à

***« La Concertation des publications de psychologie en
langue française »***

vendredi 3 décembre de 10h à 16h30

**afin que nos travaux de praticiens et de chercheurs
en psychologie aient droit de cité.**



70% des plaintes des usagers à l'encontre des psychologues concernent les écrits que ceux-ci produisent. Cette inflation de litiges est d'autant plus préoccupante qu'elle s'inscrit dans un environnement de judiciarisation croissante.

Qu'il s'agisse de psychologues missionnés pour une expertise ou de psychologues libéraux produisant des attestations, leurs écrits sont de plus en plus remis en question.

Les avis rendus par la CNCDDP en la matière font apparaître deux types de problèmes : les écrits sont perçus comme tendancieux car prenant parti.

Le contexte de la production de ces écrits ou leur forme ne sont pas adéquats. Il devenait urgent de traiter cette question.

Outre une réflexion et des échanges approfondis sur cette thématique, cette rencontre se veut un espace de formation où des réponses concrètes seront apportées en termes d'élaboration et de rédaction d'écrits professionnels.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

M A T I N

9h30 : Introduction P. COHEN Président de la CNCDDP « Enjeux de l'écrit professionnel »

10h00 : Maître Virginie HURSON Avocate spécialisée en droit social Barreau de Marseille « La responsabilité des psychologues dans leurs écrits »

10h45 : Anne ANDRONIKOF Membre de la CNCDDP « La problématique du témoignage psychologique »

11h30 : Recueil des questions et discussion avec la salle

A P R E S - M I D I

14h00 – 15h00 : Marie Claude GUETTE MARTY, Cyrille LEJAMTEL, Brigitte TISON Membres de la CNCDDP « Le psychologue au risque de ses écrits. Les pièges des attestations » Présentation des articles du Code de Déontologie des psychologues en relation avec les écrits.

15h00 – 15h30 : Débat avec la salle

15h45 – 16h30 : Christiane GOUNEL, Marie-Luce GIBELLO, Membres de la CNCDDP « Les Avis de la CNCDDP relatifs aux attestations produites par les psychologues »

16h30 – 17h15 : Françoise COUTOU – COUMES, Anne Marie FONTAINE, Ex-membres de la CNCDDP « Synthèse et Recommandations »

17h15 – 17h30 : Clôture de la journée

CNCDDP

FFPP – 71, av. E. Vaillant

Amphi ANZIEU - Métro « Marcel SEMBAT »
92774 - BOULOGNE BILLANCOURT Cedex

www.ffpp.net / siege@ffpp.net /

Tél : 01 55 20 54 29 / Fax : 01 43 47 20 75

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Qualité :

Adresse :

.....

.....

Courriel :

Tél. : / / / /

Fax : / / / /

Participera à la journée déontologie
Le 11 Décembre 2010

Tarif : 150 € (formation continue)

> **Membres FFPP : 75 €**

> **étudiants, chômeurs : 25 €**

**Je joins un chèque à l'ordre
de la FFPP**

Inscription à expédier à :

Journée d'étude CNCDDP
Mme Marie Luce GIBELLO
Trésorière CNCDDP
7 Place Saint Georges
70310 FAUCOGNEY

XXIII^e Forum professionnel des psychologues AVIGNON – 24, 25 et 26 mars 2011

Organisé par

Le Journal des
psychologues

Le sujet et la norme Vers de nouvelles pratiques ?



La question du sujet est au cœur de l'exercice du psychologue. En parallèle, la société, sous la pression économique et socio-politique, n'a jamais demandé autant à l'individu : être performant, compétitif, l'« homo economicus » se doit d'être, en quelque sorte, à la hauteur. Devant cette exigence primordiale, et au regard des effets de la modernité, y a-t-il encore une place pour le sujet dans la société d'aujourd'hui ? Face à la normalisation, y a-t-il une place pour le singulier dans un collectif où émerge ce nouveau « malaise dans la civilisation » ? Comment les pratiques psychologiques peuvent y aider ou, tout au moins, accompagner l'autre en tant qu'être humain pris dans les contradictions, les paradoxes, qui font sa singularité ?

Aussi, la question de la norme traverse-t-elle toutes nos pratiques, confrontant le psychologue à une attente de résultat pour lui-même ou pour l'usager qu'il accompagne, qui est pris dans une demande d'évaluation, d'examen psychologique ou de procédure de recrutement, voire d'adaptation.

Construit pour que la parole soit au cœur du colloque, comme elle l'est dans la pratique du psychologue, la réflexion autour de la thématique se déroulera tout au long de ces trois journées pour favoriser ainsi les échanges et approfondissements entre professionnels et avec les nombreux intervenants.

Plus de 60 conférenciers : Eugène Enriquez, Roland Gori, Pierre Le Coz, Simone Korff-Sausse, Jacques Grégoire, Jean-Pierre Pinel, Nicolas Duruz, Emmanuel Diet, Jean-Luc Viaux, Patrick Cohen, Marc Maximin, Norbert Bon, Dana Castro, Maryse Siksou, Claude Lemoine, Yves Gérin, Claudine Veuillet-Combier, Philippe Woitchik, Isabelle Duret, Claude Sternis, Serge Raymond,...

www.jdpsychologues.fr

Vous y trouverez en version téléchargeable :

- Tous les formulaires d'inscriptions (bulletin, convention...)
- L'argumentaire et le programme (mis à jour au fur et à mesure de son évolution)

Vous avez la possibilité :

- de vous inscrire en ligne
- de faire une réservation hôtelière **NOUVEAU**

Contact : Marie Rat – Tél. : 01 53 38 46 44 – Fax : 01 53 38 46 40 – Courriel : secretariat.jdp@martinmedia.fr
Le Journal des psychologues, – 50 ter, rue de Malte – 75011 Paris

Invitation au Forum de la participation citoyenne en santé

Organisé par la Conférence nationale de santé et la Direction générale de la santé

Jeudi 9 décembre 2010

UICP, Paris



Forum de la participation citoyenne en santé

Le principe de la participation des usagers au fonctionnement du système de santé a été affirmé par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, puis précisé par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Cette participation est basée sur l'agrément des associations représentant les usagers du système de santé.

Avec la mise en place des agences régionales de santé en 2010, mais aussi face à l'évolution des risques sanitaires, la question de la participation active de l'utilisateur, et plus largement du citoyen, à la prise de décision en santé est au cœur de la nouvelle gouvernance du système de santé.

Si de nombreuses démarches participatives ont été mises en place dans le domaine de la santé depuis quelques années, allant par exemple des ateliers santé ville aux États généraux, en passant par les jurys, les conférences et les forums citoyens, quelle est l'effectivité de la participation, notamment des personnes les plus vulnérables, et quel est l'impact de ces initiatives sur la décision en santé ?

D'autres questions sont apparues au fil du temps : quelle est la place du citoyen au-delà de l'utilisateur ? comment s'inspirer du modèle de l'environnement, régi par la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière environnementale, et par la charte de l'environnement qui réaffirme ce droit à la participation à l'élaboration des décisions publiques ? Quels sont les leviers à disposition des acteurs pour renforcer cette participation ? etc.

La direction générale de la santé (DGS), qui a lancé en juin 2010 une étude sur les modes de participation des citoyens-usagers à la prise de décision en santé, confiée à la société Planète Publique, et la Conférence nationale de santé, qui représente la société civile dans le domaine de la santé, vous invitent à participer au forum du 9 décembre pour échanger sur ces questions.



Le programme

08h45

Accueil des participant(e)s

09h30

Ouverture

Emmanuelle WARGON, secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales

09h45

Les initiatives du ministère chargé de la santé pour renforcer la participation des usagers à la prise de décision en santé

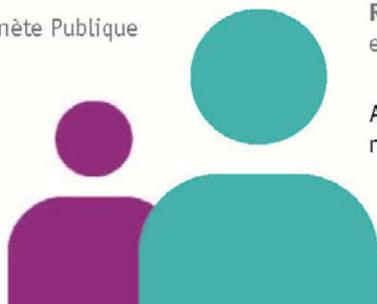
Didier HOUSSIN, directeur général de la santé

10h00

Présentation des résultats intermédiaires de l'étude sur les modes de participation des citoyens-usagers à la prise de décision en santé

François MOUTERDE, cabinet Planète Publique

Echanges



10h30

Table ronde : quels leviers pour assurer et renforcer la participation active des citoyens-usagers à la prise de décision en santé ?

Martine BUNGENER, directrice de recherche au CNRS, présidente du groupe de recherche avec les associations de l'INSERM

Bruno GROUES, coordinateur du collectif Alerte national, UNIOSS

Claire LALOT, coordinatrice du collectif Chroniques Associés

François MOUTERDE, cabinet Planète Publique

Echanges

12h15

Conclusion

Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la santé et des sports

Animation : **Christian SAOUT**, président de la Conférence nationale de santé

Informations pratiques et inscriptions

Le forum aura lieu à l'UICP Espaces Congrès, au 16 rue Jean Rey dans le 15^{ème} arrondissement de Paris

ACCES

Par la ligne 6 : Arrêt Bir Hakeim

Par la ligne C du RER : Arrêt Champ de Mars

Par les bus 42, 69, 82 et 87

INSCRIPTION

Pour confirmer votre présence à ce colloque, nous vous invitons à vous inscrire en ligne à partir de l'adresse suivante :

www.polynome.fr/forum-participation

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription est obligatoire.

RENSEIGNEMENTS

Pour toute question relative au forum, le secrétariat est à votre disposition par téléphone au 01 70 15 44 71

ou par mail : forum-participation@polynome.fr

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'activité de la Conférence nationale de santé, rendez-vous sur le site www.sante-sports.gouv.fr/conference-nationale-de-sante-c-n-s.html

Plan d'accès



L'adhésion à la FFPP

Adhésion individuelle 2010

Tarif	1ère cotisation	Renouvellement
Normal	71€	106€
Retraité ⁽¹⁾	46€	76€
Réduit ⁽²⁾	35€	35€

Adhésion 14 mois (à partir du 01/11/2010)

Tarif	
Normal	71€
Retraité ⁽¹⁾	46€
Réduit ⁽²⁾	35€

Adhésion individuelle (à partir du 01/07/2010)

Tarif	
Normal	35,50€
Retraité ⁽¹⁾	23€
Réduit ⁽²⁾	17,50€

Adhésion organisationnelle 2010

Nombre d'anciens adhérents X 41€
+
Nombre de nouveaux adhérents X 26€⁽¹⁾

⁽¹⁾ Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAAJ (Aide Professionnelle, Aide et Assistance Juridique)

⁽²⁾ Etudiant en Master ou doctorant non allocataire et psychologue non imposable, sur justificatif.

Cotisation APAAJ

Elle est comprise dans l'adhésion individuelle tarif normal. Elle est facultative et sur demande au siège pour les autres adhérents individuels et pour les adhérents des organisations membres 26€.

Cotisation de soutien possible

pour tous - Facultative
56€

Retrouver et télécharger sur le site de la FFPP

Le bulletin d'adhésion individuelle
Le bulletin d'adhésion organisationnelle
Le formulaire d'autorisation de prélèvement

Nouveau

Vous pouvez adhérer en ligne sur <http://www.psychologues-psychologie.net> dans la rubrique « adhérer » avec le paiement sécurisé Paypal.

Parmi les avantages

Abonnements tarifs réduits aux membres de la FFPP au Bulletin de Psychologie (42 € au lieu de 85 €) et 3 mois d'abonnement gratuit au Journal des Psychologues pour tous les nouveaux adhérents.

Renseignements et inscriptions

Jeannine Accoce FFPP
siege@ffpp.net
tel. 01 55 20 54 29

Directeurs de la publication

Brigitte Guinot et Benoît Schneider

Rédacteur en chef

Marie-Jeanne Robineau

Secrétaire de Rédaction

Céline Thiéry

Comité de rédaction

Madeleine Le Garff, Michaël Villamaux, Daniel Le Garff, Aline Morize-Rielland, Christian Ballouard et Jacques Garry.

Illustrations

Xavier D'Auzon

Relecteurs :

Marie-Françoise Puget, André Ginel

Siège social : 77 Rue Decaen, Hall 10 - 75 012 Paris

Tél / Fax : 01 43 47 20 75

Bureaux :

71 Av. Edouard Vaillant

92 774 Boulogne - Billancourt Cedex

Tél : 01 55 20 54 29

www.psychologues-psychologie.net / siege@ffpp.net

N° ISSN : 1961 – 9707